

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 6 décembre 2021

N. Réf : FZU/mah

Dossier : 10.09.04

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication - DETEC

Par courriel à :

rtvg@bakom.admin.ch**Procédure de consultation pour la révision partielle de l'ORTV**

Madame, Monsieur,

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a pris connaissance de la procédure de consultation mentionné sous rubrique, actuellement en cours jusqu'au 9 décembre 2021.

Bien que la Ville d'Yverdon-les-Bains n'ait pas été consultée directement, la Municipalité tient à vous faire part de sa préoccupation et de ses réserves quant au projet de supprimer la région d'Yverdon-les-Bains de la zone de desserte de l'Arc jurassien, qui touche directement notre population.

L'argument parfois invoqué, selon lequel les zones en double couverture créeraient une concurrence défavorable entre les diffuseurs, ne nous paraît pas convaincant. La Ville d'Yverdon-les-Bains, qui fait partie des deux zones de desserte Arc jurassien et canton de Vaud, considère au contraire que la double couverture de diffusion, par Canal Alpha et La Télé, correspond à une réalité géographique et sociologique. Cette double couverture est bénéfique pour l'ensemble des publics concernés par ce qui se passe à Yverdon-les-Bains ou dans son bassin géographique et représente ainsi un intérêt public.

Ainsi, la Municipalité estime qu'il serait regrettable que la télévision de l'Arc jurassien ne couvre plus la zone d'Yverdon-les-Bains et elle vous remercie de bien vouloir revenir sur ce point.

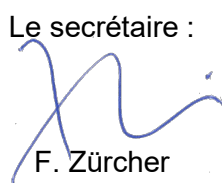
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet

Le secrétaire :


F. Zürcher

Copies à : - SGE-COMM
- Canal Alpha